

Dès le 21 septembre 2021, pour accéder aux locaux du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), le personnel, visiteurs et fournisseurs seront tenus de présenter un certificat COVID

Soucieux de continuellement protéger le personnel et les patients des effets de la pandémie, et de préserver la capacité du système sanitaire, le CNP prend une série de mesures suite aux décisions communiquées par le Conseil fédéral le 8 septembre dernier.

L'accès aux locaux sera désormais dans toute la mesure du possible réservé aux détenteurs du certificat COVID. Ainsi, dûment munis de leur certificat COVID, les proches pourront continuer à rendre visite aux patients hospitalisés, moyennant une prise de rendez-vous téléphonique* préalable avec les équipes soignantes.

Les visiteurs non munis de certificat COVID pourront continuer à rencontrer les patients hospitalisés à l'extérieur. Le parc de Préfargier reste à leur disposition comme aujourd'hui.

Par ailleurs, seul le service à l'emporter de la cafétéria publique du site de Préfargier, "La Bulle", et l'accès à sa terrasse, seront maintenus ; les consommations à l'intérieur ne sont plus admises depuis le 13 septembre. L'accès au restaurant « La Mandibule » reste ouverte au public moyennant présentation du certificat COVID.

Enfin, le certificat COVID est désormais exigé pour tous les participants aux formations organisées par le CNP.

Le port du masque reste quant à lui obligatoire en tous temps pour l'ensemble des personnes ayant contact avec les patients.

Le CNP compte sur la compréhension de la population pour la mise en place de ces mesures.

Le CNP rappelle que le Canton offre gratuitement la vaccination, avec ou sans rendez-vous et encourage son personnel et l'ensemble de la population à se faire vacciner.

Marin-Epagnier, le 14 septembre 2021

Pour de plus amples renseignements:

- Mme Raffaella Diana, Directrice générale, 032 755 17 16.

* Liste des téléphones des équipes sur <https://www.cnp.ch/patients-et-entourage/visites/>
